



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 février 2025

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/25/199
N° dossier : 2025-022
Affaire suivie par : Laurent MICHEL
laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Directeur de l'énergie
Direction générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Demande de permis exclusif de recherches d'hydrogène natif des Trois-Évêchés (54, 57)
présentée par la société La Française de l'Énergie

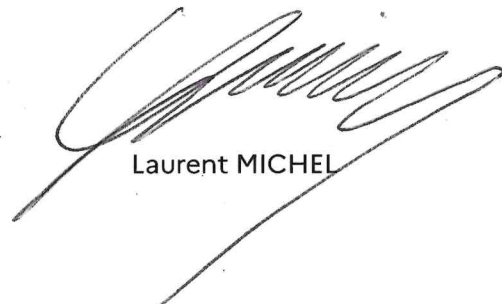
Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 7 février 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **7 février 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante :
<http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>
et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL



Autorité environnementale